



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 13 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 13 avril 2017 à 19H04 dans la salle du Prieuré Bras.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, Ghyslaine POYET, François MATHEVET, René FRANÇON, Catherine DE VILLOUTREYS, Christophe BLOIN, Paul JOANNEZ, Pierre GRANGE, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Jocelyne SIENNAT, Pascale PELOUX, Christine GIBERT, Olivier TIFFET, Pascale HULAIN, René BENEVENT, Jérôme SAGNARD, Alexandra DUFOUR, Jean-Baptiste CHOSSY, Michel GARDE, Carole OLLE, Georges CHARPENAY, Jean-Pierre BRAT

Avaient donné procuration :

Béatrice DAUPHIN à Jocelyne SIENNAT, Sylvie ROSNOBLET à Pierre GRANGE, Françoise DESFÊTES à Catherine DE VILLOUTREYS, Carole TAVITIAN à Jean-Paul CHABANNY

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne SIENNAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

N° 2017-040 : AFFAIRES GENERALES - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes :

Décision n° 2017-19 – CONVENTION BILATERALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- Accord-cadre passé en procédure adaptée, correspondant l'analyse de la pratique professionnelle de la directrice adjointe de la crèche, confié à l'organisme GRAPE INNOVATIONS – 115, rue Vendôme pour un montant de 553.00 € net.

Décision n° 2017-20 – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REHABILITATION DE L'ANCIEN BATIMENT DU CINEMA EN ESPACE ASSOCIATIF SIS RUE DES ECOLES

- Accord-cadre passé en procédure adaptée, correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'ancien bâtiment du cinéma en espace associatif :
 - **Tranche ferme** : rez de chaussée - Réaménagement du hall d'entrée (hall d'accueil + 2 bureaux) – Aménagement de la salle 1 de 285 places, orientée spectacle, théâtre, concerts, avec loges.
 - **Tranche 1** : R+1 – Retraitement de la salle 2 de 82 places en salle de conférence et de la salle 3 de 126 places en salle de répétition
 - **Tranche 2** : rez de chaussée – Création de locaux pour la maison des associations (MDA) – 2 salles de réunion (1 d'environ 20 personnes et 1 d'environ 40 personnes) et 4 bureaux
 - **Tranche 3** : rez de chaussée – Création d'une salle de réception avec local traiteur, sanitaires et rangement – capacité d'accueil d'environ 250 convives

confié à l'entreprise XXL ATELIER, avec un taux d'honoraires à 7,5%, pour une enveloppe prévisionnelle des travaux estimée à 867 000 € HT, soit 65 025 € HT.

Décision n° 2017-21 – ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- Accord-cadre passé en procédure adaptée, correspondant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'un contrat de délégation de service public à la société A PROPOS de MONTPELLIER (34) aux conditions suivantes :

| BPU | Montant | TVA (20%) | Tarif TTC |
|---|------------|--------------|------------|
| Visite des installations et rapport de visite | 800.00 € | 160.00 € | 960.00 € |
| Prestation annuelle de hotline juridique | 800.00 € | 160.00 € | 960.00 € |
| Réunions de suivi périodiques, OJ et CR | 750.00 € | 150.00 € | 900.00 € |
| Analyse annuelle du CRAC | 1 300.00 € | 320.00 € | 1 920.00 € |

En cas de réalisation de 4 réunions de suivi au cours de l'exercice et sous réserve de commande de toutes les lignes du BPU, le montant de la mission serait de 6 200 € HT

La mission est conclue pour une période de 1 an pour l'exercice 2017. Elle débutera à la date de notification. Elle pourra être reconduite par période d'un an dans le respect des conditions fixées par le Code des Marchés Publics sans excéder 3 ans (échéance au 31/12/2019)

Décision n° 2017-22 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES A CONCLURE AVEC L'OFFICE DU TOURISME LOIRE FOREZ

- Convention de prestation de service conclue avec l'Office du Tourisme Loire Forez afin de déterminer les conditions selon lesquelles l'EPCI s'engage à organiser des visites et animations qui impliquent un passage par le Musée des Civilisations pour en assurer la promotion et la réservation.

En contrepartie de cette prestation la Commune recevra un reversement de la part de l'EPCI Office de Tourisme Loire Forez, de l'ordre de 2 € TTC par personne payante pour lesdites visites.

Décision n° 2017-24 – CONTRAT D'EXPOSITION

- Contrat conclu avec le Musée d'Art et d'Industrie pour la mise en œuvre de son exposition photographique, au musée des Civilisations, du 4 septembre au 2 octobre 2018.

Décision n° 2017-26 – CONVENTION DE FORMATION

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant à la formation d'un agent du service gestion des salles, relative à l'habilitation électrique BS-BE confié au centre de formation Saint-Claire de SURY LE COMTAL (42), pour un coût global de 260 €.

Décision n° 2017-27 – CONVENTION DE FORMATION

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant à la formation d'un agent du jardin d'enfants, relative à la gestion des crises confié à l'organisme Johanne Roy Formation de MONTBRISON (42), pour un coût global de 140 €.

Décision n° 2017-28 – CONVENTION DE FORMATION

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant à la formation d'un agent du jardin d'enfants, relative à la communication avec les enfants confié à l'organisme Le Puits de l'Aune Formation Continue de FEURS (42), pour un coût total de 238 €.

Décision n° 2017-29 – PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES – ETUDE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE « LES DONATEURS ET LE MUSEE DES CIVILISATIONS »

- Accord-cadre passé en procédure adaptée correspondant, à la prestation de services pour l'étude socio-anthropologique « Les donateurs et le musée des Civilisations », confiée à Monsieur Arnaud MORVAN, aux conditions suivantes :

La Commune versera au prestataire la somme forfaitaire de 5 000 euros, ventilée de la manière suivante :

- 2 500 € le 30 avril,
- 2 500 € le 30 mai.

Cette prestation prend effet à compter du 1^{er} avril 2017, pour se terminer le 31 mai 2017.

N° 2017-041 : AFFAIRES GENERALES - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

28 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

CONSIDERANT qu'il convient désormais de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision.

- **FIXE** à compter du 1^{er} février 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Adjoints, Maire Délégué, Conseillers Délégués et Conseillers Municipaux, suivant le tableau proposé ci-dessous :

| | % de l'indice brut terminal de la fonction publique | Nombre |
|------------------------|---|--------|
| Maire | 73 % | 1 |
| Adjoints | 17 % | 9 |
| Maire Délégué | 17 % | 1 |
| Conseillers délégués | 17 % | 3 |
| Conseillers Municipaux | 3 % | 19 |

N° 2017-042 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BONSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

28 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **APPROUVE** la modification de l'article 6 des statuts Syndicat Mixte du Bonson portant sur la détermination de l'adresse du siège de l'EPCI à « 4 allée du Canal 42160 SAINT-CYPRIEN »,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2017-043 : AFFAIRES SOCIALES - APPROBATION DE LA CONVENTION CHANTIERS EDUCATIFS, ANNEE 2017 A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE UTILE SUD FOREZ

Arrivée de : Alain BERTHEAS et Mireille CARROT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **APPROUVE** la convention « chantiers éducatifs » telle qu'elle a été présentée, avec un nombre total de 1000 heures moyennant un coût de 16.20 € par heure, soit 16 200 € dont 8 100 € pris en charge par le Département de la Loire et 8 100 € pris en charge par la commune
- **HABILITE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget de la commune.

N° 2017-044 : AFFAIRES SOCIALES - APPROBATION DES CONVENTIONS A CONCLURE AVEC LA CAF POUR ACCEDER A L'ESPACE SECURISE "MON COMPTE PARTENAIRE"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **APPROUVE** la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon Compte Partenaire », le contrat de service pris en application de cette convention et ses annexes, à conclure avec la CAF,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 2017-045 : AFFAIRES SOCIALES - AVENANT PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **APPROUVE** l'avenant de renouvellement, pour une nouvelle durée de 3 ans, de la convention relative à la mise en place du PEDT tel qu'il a été présenté.
Dans le cadre de ce renouvellement, les modifications apportées au PEDT sont les suivantes :

Les études surveillées ont été remplacées par les ateliers du soir en septembre 2016. Il s'agit d'un temps axé sur le jeu et le vivre ensemble. Cette évolution fait suite au courrier de l'inspecteur d'académie en date du 16 juillet 2015 relatif à la pratique du travail à la maison.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à sa mise en œuvre.

N° 2017-046 : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES

VU les avis favorables du Comité technique en date des 3 octobre 2016 et 7 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **ACCEPTÉ** les suppressions de postes qui suivent :

| Poste à créer | Poste à supprimer |
|---------------|---|
| | 1 poste de chef de police municipale à temps complet |
| | 1 poste de technicien à temps complet |
| | 1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet |
| | 2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet |
| | 1 poste d'animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet |
| | 1 poste d'adjoint technique à 19h00 / semaine |

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

N° 2017-047 : FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **DECIDE** de l'admission en non-valeur des titres de recettes énoncés ci-dessous :

| Année du titre | Référence du titre | Nature créance | Montant à admettre en non-valeur |
|----------------|--------------------|----------------------|----------------------------------|
| 2009 | T1004 | Transports scolaires | 71.20 |
| 2010 | T428 | Transports scolaires | 106.80 |

| | | | |
|--------------|-------|-------------------------------------|-----------------|
| 2015 | T120 | Restaurants scolaires | 43.68 |
| 2015 | T274 | Restaurants scolaires | 22.64 |
| 2015 | T322 | Restaurants scolaires | 48.94 |
| 2015 | T486 | Restaurants scolaires | 20.22 |
| 2015 | T877 | Restaurants scolaires | 52.14 |
| 2015 | T887 | Restaurants scolaires | 33.52 |
| 2015 | T1322 | Restaurants scolaires | 41.35 |
| 2015 | T1469 | Restaurants scolaires | 33.40 |
| 2015 | T1674 | Restaurants scolaires | 44.00 |
| 2016 | T75 | Restaurants scolaires | 33.40 |
| 2014 | T62 | Restaurants scolaires | 40.10 |
| 2014 | T147 | Restaurants scolaires | 34.60 |
| 2014 | T311 | Restaurants scolaires | 45.60 |
| 2014 | T360 | Restaurants scolaires | 45.60 |
| 2014 | T551 | Restaurants scolaires | 26.35 |
| 2014 | T693 | Restaurants scolaires | 40.10 |
| 2014 | T897 | Restaurants scolaires | 27.10 |
| 2014 | T1019 | Restaurants scolaires | 50.05 |
| 2014 | T1457 | Restaurants scolaires | 43.20 |
| 2014 | T1561 | Restaurants scolaires | 27.60 |
| 2014 | T1708 | Restaurants scolaires | 35.40 |
| 2015 | T64 | Restaurants scolaires | 30.20 |
| 2015 | T125 | Restaurants scolaires | 32.80 |
| 2015 | T328 | Restaurants scolaires | 43.20 |
| 2015 | T481 | Restaurants scolaires | 19.80 |
| 2011 | T128 | Restaurants scolaires | 252.00 |
| 2011 | T614 | Restaurants scolaires | 300.00 |
| 2011 | T944 | Jardin d'enfants | 43.40 |
| 2011 | T943 | Crèche | 63.90 |
| 2014 | T1409 | Redevance occupation domaine public | 70.00 |
| 2015 | T1445 | Redevance occupation domaine public | 70.00 |
| TOTAL | | | 1 892.29 |

- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65

N° 2017-048 : FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BASEBALL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 €, à l'association Duffy Duck, au titre de l'exercice 2017,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget communal.

N° 2017-049 : FINANCES - ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE PAR ANTICIPATION A LA SUBVENTION EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **DECIDE** d'accorder à l'Ecole de Musique un acompte de 20 000 €, au titre de la subvention 2017,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 du budget communal.

N° 2017-050 : FINANCES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES POUR L'AMENAGEMENT DES BORDS DE LOIRE

Jean-Pierre BRAT, explique que les membres du groupe « Avec Vous, un projet citoyen, social et solidaire » s'abstiendront sur ce dossier, car ils émettent quelques réserves sur le projet très ambitieux et pas forcément en adéquation avec leurs attentes.

Monsieur le Maire rappelle que les investissements sont prévus sur plusieurs années et adaptés en fonction des besoins. Il est bien nécessaire de savoir à quelle hauteur on peut être aidé pour faire avancer les choses et faire des phasages adaptés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte par 25 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

25 Voix POUR

0 Voix CONTRE

5 ABSTENTION(S)

Michel GARDE, Carole OLLE, Georges CHARPENAY, Jean-Pierre BRAT, Mireille CARROT

0 NE VOTE(nt) PAS

- **APPROUVE** le lancement du projet d'aménagement des bords de Loire, dont le montant estimatif est de 3 237 905 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes de 1 295 162 € (40%), ainsi qu'auprès de tout autre organisme,
- **APPROUVE** le plan de financement correspondant et **DECIDE** de prendre à sa charge les parts non subventionnées,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tout acte relatif au bon aboutissement de ce dossier,

- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

N° 2017-051 : MARCHES PUBLICS - AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE ARISTIDE BRIAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 approuvant les prix nouveaux de l'ordre de service n° 4, à savoir :
 - Prix nouveau 1 : raccordement sur DN250 fonte : 2750 €/u (travaux Mairie de St Just)
 - Prix nouveau 2 : raccordement sur DN200 fonte : 2550 €/u (travaux Mairie de St Just)
 - Prix nouveau 4 : Grave non traité 0/60 : 10€/m3 (travaux CALF et Mairie de St Just)
 - Prix nouveau 5 : vanne papillon DN300 : 2800€/u (travaux Mairie de St Just)
 - Prix nouveau 6 : DN160 PVC : 20 €/ml (travaux CALF)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à l'application de la présente délibération,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget annexe de l'eau.

N° 2017-052 : PATRIMOINE COMMUNAL - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES POUR OUVRAGE BASSE TENSION SOUTERRAIN A CONCLURE AVEC ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

30 Voix POUR

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

- **APPROUVE** la convention de servitude à conclure avec ENEDIS, pour établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 2 mètres ainsi que ses accessoires, établir si besoin des bornes de repérage, effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abatage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres....., sur la parcelle cadastrée section 250 AO n° 340,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fin de séance à 19h50

A titre d'information Monsieur le Maire évoque la lettre de Madame la Directrice des projets de la Poste. Il précise que l'aménagement des horaires d'ouverture du bureau de Poste du Quartier de Saint-Just ne correspondent pas à la demande de la Commune, puisque l'ouverture passerait de 28 heures à 15 heures par semaine, au lieu des 21 heures par semaine demandés. La Commune a également opposé un refus à la transformation du bureau de Poste de Saint-Just, en agence postale communale. Il ajoute que la commune a saisi son conseiller juridique afin de connaître les possibilités d'action.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 mai 2017 à 19h15, salle du Prieuré

